



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MiLDT

www.drogues.gouv.fr

Paris, le - 2 MAR. 2006

Le Président

DJ/CG/NT - 06-02-146

Affaire suivie par :

Chantal GATIGNOL ☎ 01 44 63 20 63

chantal.gatignol@mildt.premier-ministre.gouv.fr

NOTE

à

(Destinataires in fine)

OBJET : Evolution du dispositif SINTES – Système d'information national sur les toxiques et substances

P.J. :

- Compte-rendu de la réunion interministérielle du 1^{er} février 2006
- Projet d'évolution du dispositif SINTES en 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte-rendu de la réunion interministérielle qui a eu lieu le 1^{er} février 2006 à la MiLDT sur le sujet cité en objet.

Didier JAYLE

LISTE DES DESTINATAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale
- Monsieur le Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
- Monsieur le Directeur de l'Institut National de Police Scientifique

MINISTERE DE LA DEFENSE

- Monsieur le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Monsieur le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

- Monsieur le Directeur Général de la Santé
- Monsieur le Directeur Général de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
- Monsieur le Directeur Général de l'AFSSAPS
- Monsieur le Directeur Général de l'InVS

Monsieur le Directeur de l'OFDT

16 MAR 2006



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MiLDT

www.drogues.gouv.fr

DJ/CF-CG/NT - 06-02-

Affaire suivie par :

Chantal GATIGNOL ☎ 01 44 63 20 63

chantal.gatignol@mildt.premier-ministre.gouv.fr

COMPTE-RENDU

de la réunion interministérielle relative à l'évolution du dispositif SINTES

(Système d'information national sur les toxiques et substances)

du 1^{er} février 2006

Etaient présents :

Madame Catherine ASHWORTH, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Police Nationale, MISSION de Lutte Anti-Drogues

Monsieur Patrick GREGOIRE, Direction Générale de la Police Nationale, MISSION de Lutte Anti-Drogues

Monsieur Bernard TRENQUE, Institut National de Police Scientifique

Monsieur Vincent BLERIOT, Ministère de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau de la Police Judiciaire

Madame Martine PERRIN, Ministère de la Défense, Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

Monsieur Jérôme SERVEITAZ, Ministère de la Défense, Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

Madame Marie-José PARENT, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Laboratoire des Douanes de Paris

Madame Anne DENISSE, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Bureau de la Santé Publique, du Droit Social et de l'Environnement

Madame Catherine BERNARD, Ministère de la Santé et des Solidarités, Direction Générale de la Santé

Madame Maguy JEAN-FRANCOIS, Ministère de la Santé et des Solidarités, Direction Générale de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins

Madame Nathalie RICHARD, Agence Française de Sécurité SANitaire des Produits de Santé, Unité Stupéfiants et Psychotropes

Madame Marie-Anne COURNE, Agence Française de Sécurité SANitaire des Produits de Santé, Unité Stupéfiants et Psychotropes

Madame Marie JAUFFRET ROUSTIDE, Institut de Veille Sanitaire

Monsieur Jean-Michel COSTES, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

Madame Agnès CADET-TAÏROU, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

Madame Isabelle EVRARD, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

Monsieur Didier JAYLE, Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
 Monsieur Norbert BACH, Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
 Madame Chantal FONTAINE, Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
 Madame Chantal GATIGNOL, Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
 Monsieur Christian HEBERT, Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

Après avoir accueilli les participants à la réunion, M. JAYLE rappelle le contexte du dispositif SINTES et les apports de ce dernier notamment en termes d'alertes sanitaires.

Mis en place en 1999 dans un contexte européen et national de préoccupation devant la montée croissante des drogues de synthèse, le dispositif SINTES s'est inscrit dans le cadre des orientations du plan triennal 1999-2001 et a fait l'objet d'une concertation interministérielle. Piloté par l'OFDT, il a permis aux décideurs de politiques publiques d'avoir à disposition des informations pertinentes sur les produits circulants et leurs risques associés afin d'adapter les décisions. Ainsi trois alertes sanitaires nationales portant sur de nouveaux produits ou sur des associations dangereuses ont été déclenchées depuis 1999 : la première sur les comprimés fortement dosés en MDMA et la deuxième sur la circulation de la tilétamine (anesthésique hallucinogène proche de la kétamine) en 2002 ; la troisième en 2005 sur l'association d'atropine et de cocaïne.

Au niveau européen et répondant aux mêmes enjeux politiques, SINTES participe au dispositif d'alerte rapide sur les nouvelles drogues de synthèse (Action commune européenne du 16 juin 1997) coordonné par l'Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies dans le cadre du réseau REITOX. Ainsi des notifications sur l'apparition de substances nouvelles sont régulièrement faites à l'OEDT et circulent *via* REITOX.

M. COSTES expose les acquis du dispositif actuel et les motifs et les attendus de l'évolution.

Jusqu'à présent centré sur les drogues de synthèse, SINTES dispose de deux réseaux d'information distincts :

- L'un issu des services répressifs (douanes, police, gendarmerie) qui transmettent à l'OFDT les résultats d'analyse effectuée sur une partie de leurs saisies ;
- L'autre issu des services socio-sanitaires qui repose sur la collecte auprès d'utilisateurs d'échantillons de produits circulants ; cette collecte est assurée par 9 structures de coordination locale qui couvrent une partie du territoire national et les échantillons sont analysés par trois laboratoires du réseau des CEIP de l'Afssaps qui en assurent aussi l'expertise toxicologique et le laboratoire interrégional des douanes de Paris (à titre gracieux pour une centaine d'échantillons).

Ainsi la base de données SINTES comprend les résultats d'analyses physico-chimiques et toxicologiques d'un panel de produits saisis ou collectés sur une partie du territoire national. Des données de contexte dans le cas des échantillons collectés viennent compléter la base de données. L'ensemble des participants a accès à la base de données via Internet sur site protégé.

Au total, en 6 ans, SINTES a conduit à 3 alertes sanitaires nationales, 22 notes d'information rapide destinées aux acteurs socio-sanitaires et 9 notifications spécifiques à l'OEDT. Viennent s'y ajouter des informations périodiques sous forme de rapports ou publications originales.

Le contexte européen initial a récemment évolué vers une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 mai 2005 relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives. Ainsi le champ d'investigation n'est-il plus limité aujourd'hui aux seules drogues de synthèse.

L'expérience de ces dernières années a, par ailleurs, montré l'intérêt des enquêtes ponctuelles sur l'évolution du contenu toxicologique de certains produits (enquête OFDT sur les taux de THC du cannabis en 2004-2005). En marge de la fonction d'observation des produits de synthèse circulants, et face à l'émergence de problèmes sanitaires liés à leur consommation, s'est d'autre part développée une fonction de veille toxicologique (alerte sanitaire).

Une adaptation du dispositif est donc nécessaire tant sur la nature des produits observés que sur la couverture géographique du système. Le dispositif SINTES doit être revu- en termes, notamment, de captation de nouvelles sources d'information et de réorganisation des flux d'information -, afin de proposer un dispositif élargi et plus réactif aux préoccupations nationales et européennes.

A ce titre sont notamment envisagées les modifications suivantes :

- extension du système à l'ensemble des substances psychoactives ;
- dans le cadre de la fonction « observation » du dispositif,
 - subséquent du « suivi de gamme » à tous les produits mais – eu égard aux contraintes budgétaires – restriction de ce suivi à l'observation d'un processus séquentiel sur la base d'un rythme annuel (exemple : l'année « du cannabis », l'année « de la cocaïne », etc.) ;
 - élargissement de l'accès aux données des laboratoires des services répressifs ;
- dans le cadre de l'optimisation de la fonction « veille toxicologique » du dispositif et dans un objectif de santé publique,
 - en cas d'intéressante découverte fortuite, autorisation donnée à des collecteurs non habilités d'opérer une collecte occasionnelle sur ordre de mission ponctuel de la coordination régionale du réseau ;
 - dans le même souci de parer à toutes éventualités et d'assurer un meilleur maillage territorial, permission donnée aux collecteurs habilités d'instrumenter, le cas échéant, hors de leur ressort géographique, sur ordre de mission nominatif et ponctuel émanant de l'OFDT ou de la coordination régionale.

Au cours du tour de table proposé par le Président de la MILDT, ont été formulées les observations ou questions suivantes.

L'activation de la fonction « veille toxicologique » conduit à 3 niveaux possibles de décision : diffusion **ou non** d'une note d'information aux partenaires du dispositif et acteurs de terrain ; déclenchement d'une alerte sanitaire. Elle fait l'objet d'une réflexion des autorités sanitaires devant conduire à l'élaboration d'une procédure opératoire standard sur les alertes en général.

Les représentants des services répressifs (Douanes, Gendarmerie, Police) marquent leur accord sur l'évolution du dispositif. Ils soulignent la trop faible proportion de saisies analysées et souhaitent accroître les demandes en sensibilisant leurs agents respectifs car ils disposent tous de laboratoires performants et en capacité d'absorber une plus grande charge de travail. Le coût des analyses reste l'élément commun limitant. Ils sont tous disposés à transmettre les résultats des analyses réalisées (élargies à toute drogue) pour alimenter la base de données SINTES.

La représentante de la Justice note, qu'à ce jour, aucun problème n'a été signalé dans le cadre de SINTES. Dans le cadre de l'évolution du dispositif, les agréments temporaires validés par une coordination régionale ou par l'OFDT offrent des garanties suffisantes. L'OFDT, comme par le passé, continuera à assurer le suivi des autorisations des collecteurs.

Pour les représentants des autorités sanitaires, SINTES est un dispositif apprécié. Son évolution apportera plus de souplesse au dispositif existant et permettra d'être au plus près de la réalité du terrain donc de prendre des décisions tant en terme de prévention que d'actions sanitaires ou de contrôle.

A l'issue du tour de table, l'évolution du dispositif SINTES est validée à l'unanimité des participants.

Il reste donc un certain nombre d'actions à mener dans un délai relativement bref pour la mise en place du nouveau dispositif au cours du deuxième trimestre 2006. Les tâches sont ainsi réparties :

- la MILDT informera ses chefs de projet départementaux de l'évolution du dispositif SINTES ;
- le ministère de la Justice informera les Parquets et ses procureurs sur la base d'une note d'information transmise par la MILDT ;
- l'OFDT préparera les mises en place de l'investigation spécifique sur la cocaïne pour l'année 2006 et de la fonction de veille toxicologique, notamment en formant les partenaires aux différentes procédures.

En conclusion, le Président de la MILDT remercie les représentants des différents ministères de leur participation et rappelle l'importance du dispositif SINTES, pilote au sein de l'Union Européenne et du réseau REITOX, qu'il conviendrait de valoriser auprès de nos partenaires européens.